

Arrondissement de
RAMBOUILLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2022-110**

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt et deux, le 28 septembre,

**DATE DE
CONVOCATION**
22 septembre 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
22 septembre 2022

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames LOPES, PASCOAL et ROUSSEAU ;
Messieurs DIALLO et MOUSSA ; Adjoints au Maire

Mesdames BAC, GORBENA et SELBONNE
Messieurs PERON et POINGT ; Conseillers Municipaux délégués
Mesdames BASELTO et DUTU
Messieurs BLEE, BOURGOIN et GERBOUIN ; Conseillers Municipaux
Formant la majorité des membres en exercice

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 27

Absents excusés : 2
Messieurs MEY et RAOUL

Absents excusés et représentés : 11
Mesdames BROCHADO, CHIAKH, HOCDE, LWAMBA MAKANYAKA, RAOUL et ROUSSEL
Messieurs IBRAHIM, LE MOING, MARE, MONNARD et VILLOING

Pouvoirs : 11
Madame BROCHADO donne pouvoir à Madame SELBONNE
Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA
Madame HOCDE donne pouvoir à Madame BASELTO
Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame LOPES
Madame RAOUL donne pouvoir à Madame BAC
Madame ROUSSEL donne pouvoir à Madame ROUSSEAU
Monsieur IBRAHIM donne pouvoir à Madame GORBENA
Monsieur LE MOING donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE
Monsieur MARE donne pouvoir à Madame DUTU
Monsieur MONNARD donne pouvoir à Madame PASCOAL
Monsieur VILLOING donne pouvoir à Monsieur PERON

**Crise énergétique : vœu aux
partenaires pour leur relayer
la situation d'urgence sociale
dans nos quartiers et les
appeler à intensifier les aides
aux habitants les plus en
difficulté**

Secrétaire de séance : Madame PASCOAL

La séance étant ouverte à 19H00

Objet : Crise énergétique : vœu aux partenaires pour leur relayer la situation d'urgence sociale dans nos quartiers et les appeler à intensifier les aides aux habitants les plus en difficulté

Le Conseil Municipal,

Les élus de la ville de La Verrière réunis en conseil municipal s'indignent et s'inquiètent de la hausse exorbitante des charges de l'énergie (jusqu'à près de 300 %) annoncée au dernier moment et sans explication aux locataires de la résidence du Bois de l'Etang par le bailleur SEQUENS

L'augmentation brutale et soudaine de ces charges, à laquelle s'ajoutera prochainement probablement celle d'autres charges fragilise encore davantage une population déjà lourdement impactée par la crise économique.

Les locataires des logements HLM d'Orly Parc 1 et 2 gérés par le bailleur Résidences Yvelines Essonnes subissent eux aussi une forte hausse de leurs charges et connaissent donc une situation similaire.

La ville a demandé à notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de travailler sur plusieurs pistes afin de déboucher rapidement sur des actions d'ordre aussi bien collectives qu'individuelles : orientation vers les dispositifs d'aides financières, chèques énergies, travail sur les échéanciers, mobilisation des aides départementales : aide aux impayés de loyers et charges locatives (fonds de solidarité au Logement), sensibilisation sur la consommation d'énergie...

Nous mettons également à contribution l'association PIMMS (Point information médiation multi-services) pour mener diverses initiatives sur les Eco-Geste (maîtriser sa consommation d'énergie, éteindre les veilles, favoriser les LED et le programme en mode « éco » pour le lave-linge et le lave-vaisselle, régler le chauffe-eau...). D'autre part, l'association pourra distribuer des équipements économes comme des mousseurs à robinet et des ampoules basses consommation par exemple.

Enfin, les services sociaux de la Ville, le bailleur SEQUENS et l'association APES seront présents lors du prochain Café des habitants en vue d'échanger avec eux sur cette problématique.

Parallèlement, les élus demandent en urgence aux bailleurs :

- qu'une explication détaillée de ces hausses soient données aux personnes concernées.
- de lisser ces augmentations sur une période suffisamment longue pour que les locataires soient en mesure de les payer sans que cela se fasse au détriment de dépenses indispensables à la vie des membres de leur famille
- de mobiliser tous les dispositifs d'aide auxquels ils peuvent avoir recours pour limiter l'impact de telles hausses.
- de prendre à leur charge une partie de l'augmentation en étalant le remboursement sur plusieurs années, avec l'aide de l'état
- de faire connaître leurs projets pour réduire la part du chauffage sur les charges globales en dehors de baisser drastiquement la température dans les logements.

Ils les invitent également à se joindre à eux pour exiger une intervention de l'état.

La ville tire aussi la sonnette d'alarme auprès de tous ses partenaires, en premier lieu le département, sur l'urgence sociale dans nos quartiers et elle les appelle à intensifier les aides financières à apporter aux habitants les plus en difficulté.



Les élus s'adressent aussi au gouvernement pour que le bouclier tarifaire prévu pour limiter la hausse du prix de l'énergie auprès des particuliers et des entreprises s'applique de la même façon et donc dans les mêmes proportions auprès des locataires des logements HLM.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Emet le vœu présenté ce jour dont la rédaction sera présentée dans le prochain procès-verbal.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS DONT LE SECRETAIRE DE SEANCE.

Mise en ligne le :

11 OCT. 2022

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 28 septembre 2022

Le Maire

Nicolas DAINVILLE



